

Le 11 décembre 1790, à Nogent-le-Rotrou.

Ce samedi, la municipalité nommait des Gardes forestiers :

« Ce Jourd'hui onze Decembre mil Sept Cent quatre Vingt dix dans L'assemblée du corps municipal de la Ville de Nogent Le rotrou. Le procureur de la Commune à observé qu'en conformité des décrets de l'assemblée nationale Il étoit indispensable pour la conservation des bois et forêts Situés dans l'arrondissement de cette municipalité, et pour empecher la devastation de ces mêmes bois qui se reitère à chaque Instant de proceder à la nomination de gardes messiers lesquels surveilleroient à la conservation desdits bois et empecheroient leur devastation, et dans la cas d'insuffisance Requereroient de nous des forces ;

Sur quoi, matière Mise en deliberation, conformément aux conclusions du procureur de la commune, le corps municipal à arrêté pour la conservation des forêts et bois et pour obvié à leur Ruine, de nommer des gardes messiers ; et aussitôt Ledit corps municipal à reçu pour gardes messiers des bois et forêts Situés dans l'arrondissement de cette municipalité, les nommés Louis Penaut demeurant à l'hôtel patereau p^{se} nôtre dame, et Jean Poirier demeurant à l'argenterie p^{se} de Champrond en perchet, qui connus de probité reconnie et irreprochable, auxquels il a été donné pouvoir d'arrêter et d'appréhender au corps les personnes qui porteroient atteinte aux bois et forêts de l'arrondissement de cette municipalité, de dresser procès verbal desdits delits et dilapidations commises sur lesdits terrains complantés en bois, de les amener à cet hôtel pour être dirigé sur les dits procès verbaux telles poursuites ultérieures prononcées par les décrets, lesquels présents ont accepté lesdites Commissions à eux deférées

et ont promis par serment d'eux pris, de remplir leur fonction en leur ame & conscience, [+ de la religion catholique apostolique et romaine] et ont lesdits gardes signé avec nous et nôtre Sécrétaire greffier dont acte. Un mot rayé nul. Louis Pénaut Baudouin

*//J. Crochard maire Jean poirier
Gouhier Baugard Vasseur Fauveau Sct. »¹*

¹ A. M. Nogent, 1 D1. 31^e et 32^e feuillets.